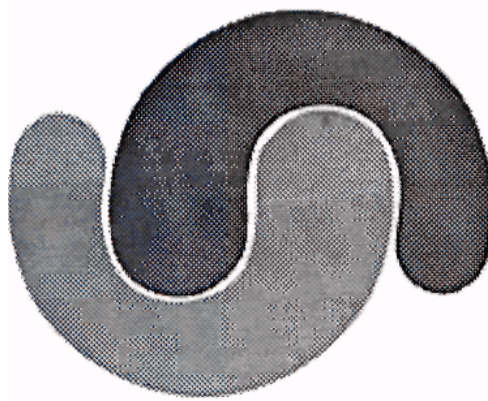


I



**ASSOCIATION un**  
(Solidarité – Autonomie)

**PREPARER SON VOYAGE  
D'ECHANGES EQUITABLES  
ET SOLIDAIRES**

Association **un**

Site : <http://asso-un.fr>

**FRANCE**

Bureaux : 11 rue Armand Barbès  
Siège : 16 rue Francis de Pressensé  
44600 SAINT-NAZAIRE  
Tél : (33) 2 40 70 10 65  
Port : (33) 6 71 75 29 37  
Mail : [asso.un@gmail.com](mailto:asso.un@gmail.com)

**SENEGAL**

BP 278  
ZIGUINCHOR  
Port : (221) 77 565 69 70 / 77 619 04 20

**Edition Janvier 2011**

# SOMMAIRE

<b>Voyager autrement – Voyage d'échanges en milieu rural casamançais</b>	<b>3</b>
<b>Voyages d'Echanges Equitables et Solidaires</b>	<b>4</b>
<b>Quatre types de voyageurs</b>	<b>5</b>
<b>Voyage d'immersion – Stage, Bénévolat, Accompagnement des missions</b>	<b>6</b>
<b>Modalités de départ – déroulement de la journée de préparation</b>	<b>7</b>
<b>La charte du voyageur, des structures d'accueil et de l'association un</b>	<b>8</b>
<b>Les engagements du voyageur</b>	
<b>Les engagements des structures d'accueil</b>	<b>9</b>
<b>Les engagements de un</b>	<b>10</b>
<b>Code éthique du voyageur</b>	<b>11</b>
<b>Règles élémentaires du voyageur citoyen</b>	<b>12</b>
<b>Règlement lié à l'accompagnement de mission de l'association un</b>	<b>13</b>
<b>Questionnaire/Réflexion sur le projet de voyage</b>	<b>14</b>
<b>Accompagnement de projets</b>	<b>15</b>
<b>Réflexion sur la démarche de voyage vers un pays de culture différente</b>	<b>16</b>
<b>Préparation du départ – votre équipement</b>	<b>17</b>
<b>Résumé des règles selon convention -Les engagements du voyageur</b>	<b>18</b>
<b>Tarifs</b>	<b>19</b>
<b>Inscription à la journée de préparation au départ</b>	<b>20</b>
<b>Bulletin d'adhésion de soutien aux actions de un</b>	<b>21</b>
<b>Engagement du voyageur envers l'association un</b>	<b>22</b>
<b>Bibliographie -- voyage de jeunes</b>	<b>23</b>

**Annexes à nous retourner complétées et signées par le partant :**

**\* Journée de préparation au départ – bulletin d'inscription**

**\* Bulletin d'adhésion**

**\* Engagements du voyageur envers l'association un**

# Voyager autrement

Loin des sentiers battus et des infrastructures conçues pour le tourisme de masse, l'association **un** vous propose de bénéficier de son expérience en vous aidant à préparer un voyage différent : vivre au cœur du village, rencontrer la population, être témoin et acteur de la vie quotidienne, voilà ce que vous pourrez découvrir en choisissant de séjourner dans les villages en campement rural. Nos recensements réguliers et de terrain, des campements ruraux casamançais, nous permettent d'enrichir et d'actualiser les données.

## Le voyage d'échanges en milieu rural casamançais

Accueilli souvent dans des cases traditionnelles de banco, en forêt et/ou sur le littoral, le voyageur y trouve le confort de base, des sanitaires équipés et une alimentation équilibrée. Construit au sein du village, le campement permet au voyageur de partager les activités villageoises selon la saison : travaux des champs, pêche artisanale, transformation des fruits et légumes, accompagnement de la femme dans ses travaux quotidiens, des enseignants dans leurs classes, des personnels soignants au dispensaire (préventif/curatif), éducatifs en centre de couture, tricot .....

Il s'agit là d'un type de tourisme peu connu des européens. Le manque de promotion nécessite un travail de mise à jour constant, à travers des visites régulières de terrain.

Dans un souci d'éthique, nous nous sommes fixé pour mission la promotion de ces voyages pour redynamiser cette région. Quelle que soit la saison, sous un soleil toujours présent, le coût accessible, au rythme que chacun se détermine, pour la durée qu'il souhaite, à un coût raisonnable, constituent les atouts majeurs d'un tel choix.

Pour plus de précisions, nous vous proposons de vous rencontrer pour préparer avec vous et pour vous, un voyage d'échange répondant à vos attentes.

Au cours de nos entretiens de préparation, les points suivants sont abordés :

- panorama historique, géographique (climat) et socio-culturel,
- choix de la période de séjour,
- prévention sanitaire,
- points de chute,
- charte de qualité du voyageur,
- vie quotidienne au village.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous souhaitons Bon Voyage.

*Kassumaye en Pays Diola !*

# VOYAGES D'ECHANGES EQUITABLES ET SOLIDAIRES

avec, ou à travers l'Association **un**, c'est toujours

**UN VOYAGE DE RENCONTRE, voire d'INSERTION**

**qui privilégie l'aventure humaine en vous faisant vivre le quotidien plutôt que de vous le laisser raconter.**

Voyager autrement, c'est quoi ? rencontrer, apprendre, partager d'autres modes de vie et de cultures, pour communiquer et donner envie aux autres de vivre des expériences de vie à l'échelle humaine ; valoriser les ressources humaines pour l'enrichissement et l'épanouissement de chacun. C'est aussi laisser ses préjugés.

Avant le départ, c'est s'intéresser à la vie locale du pays d'accueil, pour vivre le moment présent avec les populations visitées.

Depuis 1991 l'Association **un** assure bénévolement la promotion des campements ruraux casamançais (région sud Sénégal), structures d'accueil au sein des villages. Le voyageur, au contact direct des populations, peut s'il le souhaite, partager les activités quotidiennes, participer aux travaux des champs, de constructions... passer du temps à l'école, au dispensaire...

Visiter le village, rencontrer les notables, les responsables locaux, connaître les structures locales et prendre conscience de besoins et de l'existant.

Echanger les savoirs, ce qui n'empêche pas de vivre des moments de détente privilégiés, par exemple le soir sous les étoiles, autour d'un feu de bois, en tapant le djembé pour faire danser tout le monde, ou en écoutant dans le silence de la nuit, les bruissements de la forêt.

L'Association **un**, dans son travail de visites sur les forums, répond à des demandes de départ en pays du sud : voyages/vacances, voyages d'immersion, bénévolat, stages.

Quand une demande est suffisamment bien définie, l'Association **un**, reçoit les candidats au départ pour une journée de préparation au voyage d'immersion, de bénévolat ou de stage. Ces demandeurs peuvent être confiés, selon l'orientation de leurs travaux, à des structures partenariales locales, qui les encadrent dans la réalisation de leurs activités.

**Pour les journées de formation s'adresser :**

**Association **un** 11 rue A. Barbès 44600 Saint-Nazaire France**

**Tél. 02 40 70 10 65 ou 06 71 75 29 37**

**Site et forum : [asso-un.fr](http://asso-un.fr)**

**E.mail : [asso.un@gmail.com](mailto:asso.un@gmail.com)**

**Skype : asso.un**

S

## QUATRE TYPES DE VOYAGES

- le voyageur « vacancier »,
- le bénévole,
- le stagiaire,
- l'accompagnateur de mission.

Peu importe la catégorie dans laquelle vous vous déterminez, si vous partez avec l'association **un**, c'est que vous avez envie de vivre d'autre chose que le voyage organisé par un TO en hôtel, souvent balnéaire.

Vous serez hébergés en auberges à Dakar, avant votre transfert en Casamance qui vous accueillera en campements ou chez l'habitant.

Pourquoi ce choix ?

Comment vous imaginez-vous la vie locale au Sénégal, en ville et en brousse ?

### **En Casamance :**

**pour le voyageur « vacancier »**, il lui sera possible de partager les activités quotidiennes villageoises, en fonction des saisons (travaux des champs, maraîchage, peut-être pêche dans les bolongs ces bras de fleuves, réparation de filets de pêche, ou encore passer une journée avec une mère de famille, à l'école, au dispensaire, visiter les notables, chef de village, forgeron, artisans). Visiter aussi le village pour sa flore et sa faune, ses infrastructures locales. Assister à une répétition de troupe théâtrale, une chorale, une soirée au foyer des Jeunes...

Ce qui n'empêche pas le farniente, la baignade (si c'est dans les bolongs toujours vous faire accompagner au moins d'enfants du village).

Au hasard des fêtes locales et/ou religieuses (baptême, mariage, enterrement) vous serez invité(e) à festoyer avec eux.

Certains villages ne sont accessibles qu'en pirogue (1 à 7 rotations/semaine), d'autres en taxi-brousse qui partent tous les jours de 7h à 19h.

Nous pouvons aider le « vacancier » à établir son itinéraire, selon ses choix.

Bénévole, stagiaire, accompagnateur de missions sont également en immersion, au rythme de leurs activités.

- Le bénévole : à travers ses contacts avec l'association via internet, téléphone ou rencontre, a déjà déterminé son activité sur le terrain qui a permis de l'orienter vers le partenaire apte à l'accueillir, pour mener à bien son projet.
- Le stagiaire : son activité définie par son cursus de formation, le met dans la même situation que le bénévole.
- L'accompagnateur de missions : a fait le choix de suivre les responsables de mission, sur le terrain de leurs activités : rencontre des partenaires et participation aux travaux en cours. En terme de :
  - a- développement : rencontre des Groupements d'Intérêt Economique villageois et inter-villageois, pour actualisation de l'information des travaux en cours (structuration, gestion des projets), développement des activités liées aux sites d'accueil
  - b- santé : rencontre des structures partenaires, participation/observation aux sensibilisations (hygiène, prévention, nutrition, parfois évaluation des besoins et potentiels)

## L'ENGAGEMENT

### **pour un voyage d'échange équitable et solidaire sous forme de**

#### VOYAGE D'IMMERSION

STAGE, BENEVOLAT au sein des structures partenaires

ACCOMPAGNEMENT des membres de l'association **un** en mission

L'engagement du voyageur commence par son CV et sa lettre de motivation, datée, signé et adressée nommément à Association **un**

- dans le cadre d'accompagnement de nos missions,
- dans le cadre d'un voyage d'échanges équitables,
- dans le cadre d'un projet personnel du bénévole (étudiant, projet associatif, d'insertion ou réinsertion...)

Dans tous les cas, le voyageur, pour accéder à un accompagnement de la part de l'association **un** sur le terrain, devra en devenir adhérent en payant la cotisation annuelle, s'intéresser à la vie de l'association plusieurs mois avant le départ, voire participer à ses activités pour apprendre à la connaître et être apte à répondre à des questions la concernant. Il lui sera demandé d'agir et se comporter dans l'esprit de la démarche de l'association, dans le cadre du partenariat.

Le voyageur doit être conscient que l'accompagnement proposé par l'association **un** représente un investissement temps, avec des frais (téléphone en France et au Sénégal, photocopies...), et que si cet accompagnement lui est rendu possible c'est qu'en amont, l'association **un** a mis en place un relationnel important sur le terrain, au cours des années passées. C'est donc un coût qui justifie le versement par le voyageur de certaines sommes.

Le voyageur accepte les conventions préparées avec les responsables de l'association et les partenaires accueillants. Il s'engage à faire preuve de respect des modes de vie locaux, à garder une présentation toujours correcte, à remettre en fin de séjour un exemplaire écrit de ses travaux, un compte rendu de son séjour et un certain nombre de photos à l'association **un** et aux partenaires qu'ils l'ont accueilli. Il s'engage aussi à ne pas utiliser à des fins publiques et/ou profits personnels : les documents, les références et coordonnées confiées par l'association **un** et ses partenaires.

#### **L'association UN**

- Informe au mieux les futurs voyageurs, sur les valeurs liées au tourisme en structures d'accueil, ainsi que sur les conditions matérielles du déroulement des séjours.
- Favorise pour les voyageurs des relations équitables et solidaires avec les accueillants.
- Facilite l'accompagnement des voyageurs tout au long de leur séjour, s'ils le souhaitent.
- Assure une médiation entre une ou des structures d'accueil et/ou un ou des voyageur(s).
- Assure le suivi et le contrôle du respect des engagements des différentes parties.

# MODALITES DE DEPART

Les conditions de voyage, bénévolat ou stage avec l'appui de l'association **un**, si elles sont simples, sont liées à une vraie motivation des demandeurs, c'est pourquoi nous demandons :

En premier lieu :

- CV et lettre de motivation définissant les raisons du choix, l'axe des activités et publics ciblés, compétences et expériences (formation professionnelle, extra-professionnelle, hobbies...), les dates du séjour, et pour les stagiaires : (- l'engagement du stagiaire - La convention de stage de l'établissement de formation - Le dossier d'évaluation de l'activité du stagiaire - Le budget prévisionnel - Tous documents permettant à l'association **un** de mieux l'accompagner au cours du stage).
- Règlement des frais de dossier avant toute intervention et démarche d'organisation
- adhésion à l'association **un**,
- participation à la journée de préparation au départ et au retour souvent difficile à vivre, face au décalage généré par les modes de vie tellement différents.

## Déroulement de la journée :

9h00-9h30 : accueil des participants,

9h30-11h00 : présentation de chacun(e) et réflexion sur la démarche de rencontre avec des cultures différentes,

11h-13h00 : présentation du Sénégal ( histoire/géo, ressources, populations (ethnies, religions), socio-culturel

13h00-14h00 : repas convivial

14h00-15h00 : Diaporama commenté "Vie quotidienne au village"

15h00-16h00 : Conseils santé, vie sociale, sécurité, informations pratiques.

16h00-17h00 : questions diverses

## Avant de partir :

- engagement écrit du voyageur, daté et signé, du respect de la charte liée au voyage, bénévolat ou stage, avec l'appui de l'association **un**,
- remise par le voyageur de son budget prévisionnel,
- remise des documents liés au séjour, après règlement des sommes dues à l'association **un**.

## Au retour :

- compte-rendu écrit du séjour et des activités réalisées, accompagné de photos. Nous vous demandons également votre témoignage oral lors de notre rapport de mission, présenté aux adhérents de l'association,
- autorisation d'utilisation de ces travaux et d'images par l'association **un**.

Aucune prise en charge financière ne peut être envisagée par l'association **un**.

Dans certains cas, une subvention peut être obtenue auprès d'organismes compétents (stage de cursus universitaire, insertion ou réinsertion professionnelle... nous vous communiquons des liens pour vous informer)

**30 jours au moins, avant le départ : signature obligatoire des conventions et engagements, et règlement intégral des frais.**

## **La charte du voyageur, des structures d'accueil et de l'association **un****

### **Les engagements du Voyageur**

La mobilisation collective des structures villageoises et inter-villageoises d'accueil, pour recevoir les voyageurs, leur offre une occasion exceptionnelle d'approcher le plus harmonieusement possible, la vie quotidienne des communautés villageoises. Ce «cadeau» impose en retour des obligations morales et pratiques, pour respecter l'intégrité culturelle et sociale des communautés d'accueil, le rythme de leur vie quotidienne et faciliter le bon déroulement du séjour.

**Respect des traditions, valeurs et usages culturels des communautés d'accueil – s'informer et se renseigner.** Le voyageur a la responsabilité de chercher à s'informer avant son départ et durant son séjour sur les valeurs, lois et usages des communautés d'accueil. Il respecte les interdits tout particulièrement en terme de tenues vestimentaires, d'alimentation, de pratiques religieuses et sacrées.

**Un respect minimum de règles de sécurité.** Prenant en considération la responsabilité des structures d'accueil à l'égard de la sécurité et de la santé, dans l'isolement et le dénuement, le voyageur prend soin de sa santé et de son intégrité physique.

Il veille à signaler tous ses déplacements personnels dans le village et ses abords, et à suivre les conseils de sécurité qui lui sont donnés par le personnel d'accueil, en acceptant le cas échéant un accompagnateur si cela est jugé utile par le village.

**Une contribution positive à la vie du groupe de voyageurs et au bon déroulement du séjour.** Chaque voyageur contribue par son attitude et son comportement, à la cohésion du groupe pour garantir le bon déroulement du séjour et la qualité des échanges et des rencontres. Il respecte les règles de vie en société.

Il participe aux visites «protoculaires» (réception et départ, présentation aux autorités coutumières et administratives).

**Un respect de la vie privée et du travail des villageois.** Le voyageur veille à respecter au cours de ses promenades et de ses visites, le rythme de travail des villageois (paysans, infirmiers, instituteurs...), l'intimité des lieux et des personnes rencontrés sans imposer sa présence.

En particulier, le voyageur s'engage à ne pas photographier quelqu'un sans son autorisation et à ne pas faire un usage lucratif de ses photos et films.

**Ecouter et observer, prendre le temps de la rencontre, respecter le rythme des échanges,** se garder de juger trop vite, s'interdire d'interférer dans l'organisation villageoise. Le voyageur, hôte du village, n'est que de «passage». En conséquence, il prend le temps d'observer, d'écouter, d'échanger, de participer pour apprendre et comprendre.

**Une solidarité organisée et constructive.** L'objectif de ce tourisme équitable et solidaire est de permettre aux communautés d'accueil de construire leur autonomie pour assurer par eux-mêmes, leur développement grâce aux fruits de leur travail collectif, et leur ouverture sur l'extérieur. Ce tourisme n'a pas de vocation humanitaire ou caritative.

Dans ce contexte, le don matériel ou financier, surtout s'il est individuel ou prémédité, est totalement déplacé : il dénature la valeur même de l'échange, contrevient à l'esprit de la démarche, crée des dépendances et des besoins, suscite des jalousies et la mendicité et/ou provoque la démobilisation. En conséquence, le voyageur s'abstient de tout cadeau tout au long de son séjour. En revanche, les voyageurs, à leur retour, peuvent apporter une aide de leur choix à des actions communautaires portées par les structures inter-villageoises et accompagné par l'association **un**.

**Economiser les ressources naturelles (eau, bois), gérer ses déchets. L'eau, souvent rare est pénible à puiser, aussi le voyageur l'utilise-t-il avec modération. Les déchets sont rarement gérés, en conséquence le voyageur est attentif à son comportement.**



## Les engagements des structures d'accueil

**Une organisation collective qui engage et responsabilise toute la communauté villageoise.** Les structures villageoises et inter-villageoises d'accueil, organisent et animent collectivement une activité d'échanges et de rencontres à vocation touristique, qui valorise leur culture, leurs traditions, leur patrimoine et leur environnement, dans un esprit d'ouverture vers l'Autre et le souci d'un développement durable des communautés villageoises et de leurs terroirs.

**Un accueil touristique et un accompagnement de qualité.** Les structures villageoises et inter-villageoises d'accueil, assurent aux voyageurs des conditions de séjour garantissant leur santé et leur sécurité. Elles assurent une gestion rigoureuse des installations d'accueil, recrutent un personnel motivé et mobilisé pour le développement des villages d'accueil, parfaitement solidaire des engagements de la présente charte. Elles guident les voyageurs dans la découverte de leur culture et de leur environnement, en leur donnant les informations nécessaires à sa compréhension et au respect de ses valeurs et usages fondamentaux.

**De véritables échanges entre les voyageurs et la communauté villageoise.** Les Villages d'accueil répondent aux attentes des voyageurs pour découvrir les réalités de vie des communautés villageoises et de leurs terroirs ; ils impulsent et facilitent au maximum, des échanges et des rencontres de qualité entre les voyageurs et les villageois, ainsi que toute initiative ou animation en ce sens.

**L'utilisation des bénéfices au profit d'un développement durable des communautés d'accueil et de leurs terroirs.** Les structures villageoises et inter-villageoises d'accueil réinvestissent les bénéfices moraux et financiers tirés de leurs activités touristiques, dans des actions et projets collectifs contribuant au développement durable des communautés villageoises et de leurs terroirs.

**Une gestion équitable des revenus.** Les structures villageoises et inter-villageoises d'accueil veillent à une redistribution équitable des revenus dégagés par le financement de leurs activités : juste rétribution du personnel d'accueil et des services et produits achetés, priorité à valeurs équivalentes aux productions et prestations locales, etc.

**Une sensibilisation des villageois à ne pas demander de dons individuels.** Pour respecter l'esprit de cette Charte et préserver la cohésion sociale des communautés villageoises et inter-villageoises, les villages d'accueil sensibilisent et veillent à ce que ses membres ne sollicitent pas les voyageurs pour recevoir, à titre personnel de don matériel ou financier.

**Une transparence totale en interne et en externe de la gestion de l'accueil des voyageurs.** Les structures villageoises et inter-villageoises d'accueil s'engagent vis-à-vis de leurs communautés villageoises, inter-villageoises et des autres signataires de la présente charte, à une totale transparence de la gestion de leurs activités d'accueil des voyageurs, et des projets qu'ils auront initiés avec leurs Commissions villageoises et inter-villageoises de Gestion de Terroirs (CGT), ou leurs équivalents. Ils auront particulièrement à cœur de présenter leurs réalisations aux voyageurs.

**Un engagement solidaire entre sites d'accueil.** Les structures d'accueil sont solidaires entre elles au plan inter-villageois, arrondissement, département, région, national et international. Elles ne mènent pas d'actions ni de pratiques et comportements, contraires à l'esprit de la présente charte. Elles respectent les termes du cahier des charges, liant les structures d'accueil entre elles, et avec l'association **un**.

**Décence, moralité et respect de la vie privée.** Les structures d'accueil observent des attitudes et comportements de décence, de moralité et de respect de la vie privée à l'égard des voyageurs.

## Les engagements de **un**

**Un accompagnement des structures d'accueil.** **un** accompagne les structures d'accueil à gérer correctement leurs activités touristiques par la formation, l'auto-évaluation, l'accompagnement technique et le contrôle.

**un** collabore en étroite concertation avec les structures d'accueil, et ne prend pas d'engagement en leur nom, sans leur approbation.

**Un relais promotionnel.** **un** organise en solidarité avec les structures d'accueil, leur promotion auprès de tout public, en garantissant une juste information des prestations proposées et des conditions et objectifs des séjours.

**Une information complète.** **un** informe au mieux les futurs voyageurs sur les valeurs liées au tourisme en structures d'accueil, ainsi que des conditions matérielles du déroulement des séjours.

**Des relations solidaires et équitables avec les partenaires.** **un** entretient des relations **équitables** avec ses partenaires locaux (en particulier pour une juste rémunération et paiements réguliers des services), en privilégiant la recherche de collaboration avec des partenaires, partageant les mêmes optiques solidaires et équitables, du tourisme au service d'un développement des capacités locales, supportable par l'environnement.

**Un accompagnement des séjours.** **un** facilite l'accompagnement des voyageurs tout au long de leurs séjours, s'ils le souhaitent.

**Une transparence totale en interne et en externe de la gestion de l'association.** **un** s'engage à une transparence totale sur la gestion de ses activités, vis-à-vis de ses membres et ses partenaires.

**Un rôle de médiateur.** **un** assure une médiation en cas de problème pouvant naître au cours d'un séjour entre une ou des structures d'accueil, et/ou un ou des voyageur(s).

**La garantie de la charte.** **un** assure le suivi et le contrôle du respect des engagements des différentes parties.

## **CODE ETHIQUE DU VOYAGEUR**

- 1 - Voyages avec suffisamment d'humilité, privilégiant le désir authentique d'apprendre des autochtones qui t'accueillent.**
- 2 - Réalises que tes hôtes ont des conceptions du temps et des modes de pensées différents des tiens. Cela ne les rend pas inférieurs mais différents.**
- 3 - Ecoutes, observes et participes, au lieu de te contenter d'entendre et de voir.**
- 4 - Fais l'apprentissage des coutumes locales. Les gens seront heureux de t'y aider.**
- 5 - Plutôt que pratiquer l'habitude occidentale de connaître toutes les réponses, cultives celle d'écouter.**
- 6 - Sois attentif aux sentiments de ceux que tu rencontres, et évites ce qui pourrait être considéré comme agressif de ta part (applicable notamment aux photos).**
- 7 - Plutôt que penser au "paradis des plages", apprends à découvrir les richesses d'un mode de vie différent.**
- 8 - Souviens-toi que tu n'es que de passage, parmi des milliers de touristes et n'attends pas de privilèges particuliers.**
- 9 - Quand tu fais des achats, souviens-toi que le rabais que tu obtiens n'est possible qu'à cause du bas salaire payé à l'artisan.**
- 10 - Ne fais aucune promesse dans le pays qui t'accueille si tu n'es pas sûr de la tenir.**
- 11 - Si tu tiens à expérimenter ce qu'est "être à la maison hors de chez toi" (exigence de confort européen), ne gaspilles pas ton argent à voyager, restes chez toi.**

# **REGLES ELEMENTAIRES DU VOYAGEUR CITOYEN**

## **Prendre connaissance de la Charte du tourisme équitable**

### **Respecter :**

- les accueillants
- leur vie sociale et leurs rythmes (prières par exemple)
- leur patrimoine naturel et culturel

### **Ne pas perturber par notre comportement européen :**

- les femmes devront avoir les jambes couvertes jusqu'aux genoux
- les adultes ne devront pas circuler en maillot de bain (réservé pour la plage)
- tenue décente en tout lieu (réunions, déplacements - torse nu proscrit)

### **Toute prise de vue doit recevoir l'assentiment des personnes concernées.**

Si vous vous engagez à faire don de la photo, tenez impérativement votre engagement, quitte à passer par notre intermédiaire si vous n'avez pas d'adresse.

Monnayer une photo est source de perturbation sociale et économique, abstenez-vous donc de faire l'image (même à regret), si une telle condition intervient lors de la conversation avec l'autochtone. Sinon, dites-le lui clairement.

### **Les personnes s'impliquant pour les missions de l'Association UN s'engagent à suivre le programme prévu.**

Toute dérogation au programme devra recevoir l'assentiment des animateurs.

# REGLEMENT

## LIE A L'ACCOMPAGNEMENT DE MISSIONS DE L'ASSOCIATION **un**

### 1 - Finances

Chacun règle sa participation aux frais du séjour, 30 jours au plus tard, avant le départ.  
Chacun prévoit son argent de poche.

### 2 – Programme

Le planning est défini en concertation avec le responsable de mission. Ce dernier doit être impérativement averti de tout changement justifié, de la part du bénévole.

Pour des raisons de sécurité, le voyageur s'engage à informer son responsable local de tout déplacement imprévu au cours du séjour. Le voyageur se doit d'informer aussi les responsables qui l'encadrent, de tout changement émanant de sa part. Sauf conditions indépendantes de sa volonté, le voyageur respecte les rendez-vous prévus et prévient en cas de désistement justifié.

Des temps libres sont prévus au départ. Les encadrants locaux en sont informés lors de la présentation du bénévole. Ces temps libres peuvent être définis en concertation ou individuellement, dans la mesure où les responsables sont informés à temps. Le responsable de mission sera informé de toutes décisions relatives à la mission.

Par mesure de sécurité, le responsable sera informé de tout déplacement en dehors du groupe.

### 3 - Discipline

L'heure de lever sera respectée pour participer aux activités du matin.

L'heure du coucher devra rester raisonnable pour être opérationnel le lendemain matin.

Concertation nécessaire avec le responsable de mission pour les visites planifiées.

### 4 - Informations

Les informations recueillies seront déposées à l'Association **un** où elles restent utilisables.

Les membres de la mission autorisent l'utilisation de leurs images personnelles (photos, vidéo ...).

Chaque membre du groupe s'engage à respecter, en-dehors du groupe, la confidentialité des informations qu'il aura recueillies.

### 5 – Coordonnées personnelles

Seules les coordonnées de l'Association **un** peuvent être communiquées, il est fortement déconseillé de donner sa propre adresse pour éviter les ennuis personnels ultérieurs.

### 6 - Travail en Commissions

Chaque responsable de commission devra gérer sa commission, faciliter le travail entre commissions et transmettre les informations à l'Association **un**.

### 7 - Correspondance

Le courrier postal doit de préférence transiter par l'Association **un**.

L'Association **un** doit être tenue au courant des courriers reçus et envoyés, copie des mails.

### 8 - Représentation

Nul ne pourra se prévaloir de représenter et utiliser l'image de l'Association **un** sans être mandaté, par écrit, par le Président.

Chacun doit veiller à son comportement respectueux vis-à-vis des autres (tenue vestimentaire, ne pas fumer dans les locaux (bureaux et en réunion), demander l'autorisation pour prises de vue ...)

### 9 - Rapport

Chacun remettra à l'Association **un**, en fin de mission, un rapport détaillé de son séjour et de ses conclusions.

### 10 - Contrevenant

L'association **un** se réserve le droit d'exclusion immédiate et définitive de tout contrevenant à la législation en vigueur, tant en France que dans le pays d'accueil. Le contrevenant ne pourra prétendre à aucune action de défense de la part de l'association **un** et de ses responsables.

### 11 – Protection

Le ou les responsables du groupe pourront prendre pour la protection tant sanitaire, physique... des membres du groupe, toutes mesures nécessaires (rapatriement, hospitalisation, consultation...).

## Questionnaire/Réflexion sur le projet de voyage

- **Historique**
- **genèse du projet**
- **son évolution**
- **les rencontres**
- ...
  
- **Le projet**
- **l'idée général**
- **la démarche**
- **les réalisations**
- ...
- **les moyens : humains, financiers,**
- **les partenaires**
  
- **Les objectifs**
- **ici**
- **dans le pays d'accueil**
  
- **Expérience que vous pensez acquérir :**
- **savoir-faire**
- **savoir-être**
- ...
  
- **Les résultats escomptés au retour**
- **personnel**
- **collectif**
- **scolaire**
  
- **Influence sur votre vie au retour :**
- **sociale**
- **citoyenne**
- **économique**
- **professionnelle**
- **développement personnelle**
- ...
  
- **Que représente pour vous l'Afrique, ou le pays dans lequel vous allez ?**
  
- **Comment vous individuellement, ou groupe de jeunes dynamiques et inventifs, pouvez-vous jouer un rôle dans le pays d'accueil ? Dans votre pays ?**
  
- **Quel est votre partenaire local ?**
  
- **Comment pensez-vous faire perdurer les liens créés ?**

# Accompagnement de projets de départ

## Les motivations

- personnelles
- collectives, associatives
- s'inscrire dans la démarche d'une association de solidarité internationale

## Les types de projets

- médicaments
- remise en état de classe
- chantiers de jeunes
- .....

## Financement

- apport personnel
- financements privés
- subventions publiques

## Avant de partir

- rencontre avec :
  - \* des associations
  - \* des ressortissants
  - \* des personnes y ayant vécu
- préparation sanitaire
- échanges avec le partenaire
- Cadre de la mission, de l'échange

# Réflexion sur la démarche de voyage vers un pays de culture différente

## Le sens de la question pour l'association **un** :

- Partir : pourquoi ? Pour faire quoi ?
- Pourquoi aller à la rencontre de l'Autre ?
- Qu'allons nous chercher ?
- Aider, comment ? Le but ?
- Comment imaginez-vous les villages et les villageois ?
- Que comptez-vous en rapporter ?
- Qu'emportons-nous : dans notre tête, dans nos valises ?
- Quel impact a notre venue sur la culture locale, l'environnement .... ?
- Comment définissez-vous l'équitable ?
- Pourquoi vouloir s'inscrire dans des échanges équitables ?

## Ce questionnaire fait partie de la préparation au départ.

Il a pour objectif de faire réfléchir aux vraies motivations de chacun, dans le cadre de son propre projet, vis-à-vis des populations concernées.

Le rôle de l'association **un** est de sensibiliser aux différents impacts d'une telle expérience.

Merci d'y réfléchir pour enrichir ce moment d'échange lors de la journée de préparation au départ.



## **Préparation du départ**

- poids des bagages
- étiqueter les bagages, vos porte-documents, étuis lunettes, appareils photo et vidéo
- préparer une trousse de pharmacie
- moustiquaire, répulsif
- sac plastic 100 litres, et moins
- torche sans piles, de préférence
- pour prendre des notes : cahier, stylo, journal de bord
- couchage : sac à viande (coudre 2 draps housses de 90 ensemble)
  
- **Habillement pour partir (pelures d'oignon)**
- chaussures : de marche, nu-pieds (tongues)
- grand tissu type chèche, paréo, voile....
  
- **Appareil photo**
- pellicule, cartes numériques et piles
- Argent de poche
- Frais de séjour
  - A vos proches, laisser un n° de téléphone où vous joindre au Sénégal
  - association **UN** \* en France : 02 40 70 10 65 \* au Sénégal : 00 221 77 565 69 70
  - ou du partenaire accueillant

## **Le Départ**

- transfert aéroport
- les valeurs sur soi (liquidités, travellers chèques, bijoux)
- ne pas emporter de cadeau

## **Le Séjour**

- l'accueil
- l'autonomie sur place par rapport à l'accueillant
- la logistique
- la nourriture
- les déplacements
- les contacts
  
- **Gestion de son espace personnel (périmètre)**
  
- L'eau
- Piqûres d'insectes, morsures (aspi venin)
- PQ

## **La vie locale**

- les rencontres
- la vie sociale
- la protection sanitaire
- l'hygiène
- la mendicité (talibé)
- les belles histoires pour arnaquer

## **Comment s'inclure dans la vie locale**

- les échanges
- votre implication : économique, sociale et savoirs-faire

## Résumé des règles selon convention

### Les engagements du voyageur

#### Le voyageur

- Cherche à s'informer avant son départ et durant son séjour, sur les valeurs, lois et usages des communautés d'accueil.
- Respecte les personnes qui l'accueillent, les traditions, valeurs et usages culturels des communautés d'accueil (prières par exemple), ainsi que la vie privée et le travail des villageois.
- S'informe et se renseigne sur les interdits, tout particulièrement en terme de tenues vestimentaires, d'alimentation, de pratiques religieuses et sacrées.
  - **s'engage à ne pas perturber par son comportement européen**
  - **les femmes devront avoir les jambes couvertes jusqu'aux genoux**
  - **les adultes ne devront pas circuler en maillot de bain (réservé pour la plage)**
  - **tenue décente en tout lieu (réunions, déplacements - torse nu proscrit-)**
- Applique les règles minimum de sécurité.
- Contribue de façon positive à la vie du groupe de voyageurs et au bon déroulement du séjour.
- S'abstient de tout cadeau tout au long de son séjour
- Economise les ressources naturelles (eau, bois), gère ses déchets.
- Prend connaissance de la charte et du règlement de l'accompagnant de l'association **un**.
- Règle 30 jours au plus tard avant son départ, sa contribution aux frais de l'association **un**.
- S'engage par souci d'équité, à régler ses frais de séjour au moins huit jours d'avance, au partenaire accueillant.

## FRAIS DE PREPARATION DU SEJOUR DES BENEVOLES, DES STAGIAIRES DES ACCOMPAGNANTS, DES VOYAGEURS « vacances »

Ouverture de dossier d'inscription	<p>* Plus de 3 mois avant le départ : 40 €</p> <p>* Moins de 3 mois avant le départ : 60 €</p>
Journée d'information organisé par UN	40 € par personne + repas : 10 €

*Pour optimiser la réussite du projet, notre expérience nous prouve qu'un dossier préparé 1 an à l'avance est l'idéal en terme de délai (montage de dossier de subvention, contacts d'organisation avec les partenaires ...)*

### FRAIS LIES AU SEJOUR

Participation aux frais de l'association UN	2 €uros par jour et par personne (séjour inférieur à 30 jours) ou 50 €uros le premier mois et par personne puis 40 €uros les mois suivants et par personne
Chèque de caution à l'association UN	<p>150 €, restitué en échange du compte-rendu écrit du séjour, du travail réalisé et d'au moins 30 photos numériques témoignant des activités réalisées (30 photos par mois au-delà d'un mois). Le budget prévisionnel et celui réalisé (pour permettre une meilleure information des partants).</p> <p>Ce chèque de 150 € est acquis à l'association <b>UN</b> si les conditions précitées ne sont pas remplies, dans les deux mois suivant le retour du voyageur en France.</p>

### FRAIS DE SEJOUR

Frais de séjour	Le voyageur prend entièrement en charge les frais liés à son séjour : transports, hébergements, nourriture, boissons...
Mise à disposition d'un accompagnateur	<p>Si l'association <b>UN</b> doit accompagner ou faire accompagner un voyageur, celui-ci assume :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais de l'accompagnateur (hébergement, nourriture, transport).</li> <li>• le dédommagement de la journée de l'accompagnateur : 3,81 € - 2 500 Fcfa</li> </ul>
Voyageur accompagnant une mission de l'association UN	Participation aux frais de transport, repas et hébergement aux tarifs campements avant de partir

**Journée de préparation au départ  
voyage d'immersion, stage, bénévolat**

**Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement à l'association **UN**  
au minimum une semaine avant la date effective de la journée**

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

E.mail : ..... Skype : .....

Tel fixe : ..... Portable : .....

Motif du départ (\*) : Vacances, Stage, Bénévolat (solidarité internationale)

Dates du séjour : du ..... au .....

S'agit-il d'un premier séjour en Afrique ? (\*) Oui Non

(\*) Rayer les mentions inutiles

Si oui, précisez quel(s) pays d'Afrique, vous connaissez déjà : .....

- Participation aux frais de cette journée **40 €** Repas pris en commun : **10 €**

- Adhésion : **23 €**

merci de **régler en 2 chèques** la journée de préparation et l'adhésion, à l'ordre de association **un** (50 et 23 €)

**Date et signature :**

**Association **UN** : 11 rue Armand Barbès 44600 St-Nazaire Tél 02 40 70 10 65  
Site : <http://asso-un.fr> E.mail : [asso.un@gmail.com](mailto:asso.un@gmail.com)**

Zone réservée à l'association

	Dates	N° Chèque	Banque	Versements
Frais de dossier				
Adhésion				23,00 €
Journée d'information				40,00 €
Repas				10,00 €
Frais liés au séjour				
Chèque de caution				150,00 €
Total				

Dates	Documents remis au partant	Dates	Documents reçus à <b>un</b>
			Premier contact
	1-Préparer son Voyage Ech Equit Solid		CV
	2-Préparer son séjour		Lettre de motivation
	3-Infos pour votre séjour		Budget prévisionnel
			Engagement du voyageur
			Dossier de retour du voyageur

# Association **un**

Bureaux : 11 rue Armand Barbès – 44600 Saint-Nazaire – Tél 02 40 70 10 65 ou 06 71 75 29 37

Site : <http://asso-un.fr> Mail : [asso.un@gmail.com](mailto:asso.un@gmail.com)

Agréments académique et Jeunesse Education Populaire

Association loi 1901 n° 3/08653 – siret 40256145000014

## Bulletin d'adhésion de soutien aux actions de **un**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel. Fixe : .....

Portable : .....

E.mail : .....

Skype : .....

Montant : 23 €/an    chèque                    espèces

Don à partir de 50 € :            chèque            espèces                    Reçu défiscalisation (don seulement)

Date

Signature

# Association **UN**

Bureaux : 11 rue Armand Barbès – 44600 Saint-Nazaire – Tél 02 40 70 10 65 ou 06 71 75 29 37

Site : <http://asso-un.fr> Mail : [asso.un@gmail.com](mailto:asso.un@gmail.com)

Agréments académique et Jeunesse Education Populaire

Association loi 1901 n° 3/08653 – siret 40256145000014

## Engagements du voyageur envers l'association **UN**

Nom, Prénom .....

Adresse .....

Tel. Fixe ..... Portable ..... E.mail .....

Départ le : ..... retour le ..... Vol N° : .....

Le voyageur ci-dessus dénommé, s'engage à respecter les textes contenus dans le document « **Préparer son Voyage d'Echanges Equitables et Solidaires** » :

les engagements du Voyageur définis dans la Charte du voyageur,

le code éthique du voyageur,

les règles élémentaires du voyageur citoyen

le règlement lié à l'accompagnement de missions de l'association **UN**

**Avoir pris connaissance des frais liés à son séjour et d'en avoir assuré le règlement :**

- **Participation aux frais de l'association UN** : 2 €uros par jour (pour séjour inférieur à 30 jours), 50 €uros le premier mois, 40 €uros les mois suivants par personne.

- **Chèque de caution de 150 €** restitué en échange du compte-rendu du séjour, du travail et budget réalisés (sur papier et en numérique), et d'un minimum de 30 photos témoignant des activités (30 photos par mois au-delà d'un mois).

Cette caution de 150 € sera acquise à l'association **UN** si les conditions précitées ne sont pas respectées, dans les deux mois suivant le retour du voyageur.

**Frais de séjour** : Le voyageur prend entièrement en charge ses frais de séjour : billets d'avion, déplacements, hébergements, nourriture, boissons... Il voyage sous son entière responsabilité.

**Mise à disposition d'un accompagnateur** : si l'association **UN** doit accompagner ou faire accompagner un voyageur, celui-ci assume :

• les frais de l'accompagnateur (hébergement, nourriture, transport).

• le dédommagement journalier de l'accompagnateur : 3,81 €/jour (2 500 Fcfa)

**Voyageur accompagnant une mission de l'association UN**

Participation aux frais de transport, repas et hébergement aux tarifs campements.

Le voyageur autorise l'association **UN** à utiliser ses travaux, photos, documents ... issus de son séjour.

L'association **UN** met en lien le voyageur avec le partenaire ou les partenaires locaux. Elle l'accompagne dans la mesure de ses moyens, tout en lui laissant son autonomie.

Saint-Nazaire, le

Le Voyageur

Le Responsable **UN**

## BIBLIOGRAPHIE -- VOYAGE DE JEUNES

- “Les causes des Causes communes : Voyager autrement”
- “Carnet de voyages, rencontrer pour partager ; repère et orientations pour voyager utile” (CCFD 1999 disponibles auprès des instances départementales du CCFD)
- Fiche 51 du recueil d’expérience n°?? du Programme Terre Avenir, relatif à une enquête menée auprès de 24 structures organisatrices de rencontres de jeunes du Nord et du Sud.
- “Se découvrir d’abord demandeur” Dramane Coester, revue “Mission” n° 113 mai 2001
- “Les Africains n’ont pas besoin de toi” Afric’Impact, fiche n°97. 37
- “Différences culturelles mode d’emploi” Clair Michalon, SEPIA
- “Un monde d’échanges... change le monde ! “ document du programme d’Education à la Citoyenneté Internationale du Réseau Jeunes Solidaire
- Infos :  
Le jeu du BAFA-BAFA (version CILO) 420 avenue Anatole France, 77190 Dammariville-Les -Lys, Tél: 01 64 37 49 30
- Pour visionner une vidéo :  
Médiathèque des trois mondes 01 42 34 99 00  
Cinémathèque Afrique 01 43 13 11 15, [www.adpf.asso.fr](http://www.adpf.asso.fr)
- “Education au développement : une expérience européenne de formation et de recherche action en éducation au développement, à destination des animateurs-trices de jeunes” Etudiant et Développement 212 rue Voltaire, 75011 Paris 01 44 93 90 90, [e\\_et\\_d@club-internet.fr](mailto:e_et_d@club-internet.fr).
- “Eduquer au développement et à la solidarité internationale” CEFODE 17 rue de Boston 67000 Strasbourg 03 88 45 59 90 [cefode@aol.com](mailto:cefode@aol.com)
- Les “Sélections d’outils pédagogiques” Programme Terre Avenir 12 rue Guy de la Brosse, 75005 Paris 01 45 35 09 05 [terre-d-avenir-@globenet.org](mailto:terre-d-avenir-@globenet.org)
- “Et si l’Afrique refusait le développement” Axelle Bakou, l’Harmattan, 1991
- “Nord-Sud : des associations pour agir” Les Guides de Croissances, 1997
- “Le guide des actions humanitaires” Philippe Jost, Françoise Perriot, Edition Hors Collection
- “Voyager autrement”, Les guides cause communes (CIMADE, 1999, 60F + 8F = 68F
- “Aider,c’est pas donner !” (GRAD) cahier n° 1 “Débattre de notre envie d’aider” “Agir au delà de l’aide” Eduquer au développement et à la solidarité internationale
- “Voyage et le Tiers-Monde en baskets”! Commission Nationale de la Jeunesse pour le Développement, Paris
- ADJAHO, A. (libraire et éditrice au Bénin) Don de livres et économie du livre, communication au salon du livre, Paris mars 1999.
- Charte du don de livres : vers un partenariat Nord-Sud pour la culture et le développement, initié en 1998 par l’association Culture et développement, Grenoble.
- Don de livres ou appui à l’édition locale ? La Lettre de Solidarité Laïque N° 3, février 2000.
- Pourquoi les dons de médicaments continuent-ils d’être inappropriés ?,Revue des questions humanitaires, N° 8, hiver 2000
- Fiche technique “Aide médicale - mode d’emploi”, RESACOOOP en concertation
- Education au développement - Etat des lieux des actions au niveau local au sein de l’Union Européenne, 1994, Ligue française de l’enseignement.
- La pédagogie des échanges, AEDE, Editions du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 1993
- Qui / fait quoi / où /quand / comment /dans quel but / avec qui / avec quels moyens ?